

Feuille d'avis populaire de la Jonction

N° 48 – août 2023

Marche à suivre en réaction à la lettre recommandée de la régie Brun :

1 - Indemnités pour nuisances subies pendant le chantier :

Dans un récent courrier, l'Hospice Général s'est engagé à vous verser une indemnité pour les nuisances subies lors du chantier de rénovation de vos immeubles (1 mois pour les immeubles Bd d'Yvoy 1a, 3, 5).

Ce montant est faible vu l'importance des nuisances subies pendant plus de 5 ans de travaux. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de demander des indemnités plus élevées en déposant un dossier auprès de l'ASLOCA qui le transmettra ensuite à la Commission de conciliation des baux et loyers.

A noter que les démarches entreprises avec l'ASLOCA n'empêchent pas que vous receviez l'indemnité promise par l'Hospice général. Vous pouvez donc les entreprendre sans risque.

2 - Hausse des loyers :

Dans le même courrier recommandé est joint un avis de majoration de votre loyer (feuille jaune).

Ce document officiel doit impérativement être contesté **dans les 30 jours**. Au-delà de ce délai, la hausse sera imposée sans possibilité de s'y opposer.

Le délai de 30 jours court le lendemain du retrait de la lettre au guichet postal ou auprès du facteur. Si le courrier n'est pas retiré dans le délai de garde de 7 jours par La Poste, le délai commence à courir dès le 8^e jour même si le locataire n'en a jamais eu connaissance.

Il est donc très important de retirer vos recommandés sans délai.

L'ASLOCA peut se charger de contester les majorations de loyer des locataires qui le souhaitent. Pour cela, nous organisons une permanence pour les locataires des allées Bd d'Yvoy n° 1a, 3, 5.

mardi 5 septembre 2023 de 18h30 à 20h30 à la **Maison du quartier de la Jonction**,
avenue Ste-Coltilde 18bis, 1^{er} étage, en présence d'un avocat de l'ASLOCA.

Important ! pour constituer votre dossier, venez avec votre **avis de majoration de loyer** (feuille jaune) et **une copie de votre bail** (et éventuels avenants au bail) et le **formulaire d'ouverture de dossier** auprès de l'ASLOCA, joint à cette feuille d'avis (bien indiquer tous les noms et prénoms qui sont sur le bail).

Pour celles et ceux qui ne pourraient pas être présent.e.s mardi 5 septembre, il est possible de vous rendre **mardi 29 août de 18h30 à 19h30**, à la **Maison du quartier de la Jonction**, 1^{er} étage, pour y déposer votre dossier.

Les dossiers constitués lors de ces séances seront rassemblés et ajoutés aux dossiers des barres précédentes dans le cadre de la démarche collective engagée avec l'ASLOCA.

Association des habitant-e-s de la Jonction

p.a. Maison de quartier de la Jonction – case postale 204 – 1211 Genève 8 – info@jonx.ch – ccp 10-756885-0